

Pourquoi et comment se débarrasser de nos Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ?

Nos habitations regorgent de déchets appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qu'il est important de gérer de manière responsable pour le bien de tous...*Qui sont ces DDS ? Comment les identifier à domicile ? Quels risques représentent-ils ? Comment et où s'en débarrasser dans les meilleures conditions ? Ce document pratique vous répond !*



DDS, qui sont-ils ?

Un DDS est un **déchet ménager** issu d'un produit **chimique à risque** pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé, que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de produit. Il peut être liquide, solide, pâteux ou gazeux et dans des contenants divers.

DDS, comment les reconnaître ?

A quelques exceptions près (filtres à huile, enduits), la plupart sont repérables grâce aux **pictogrammes de danger** sur les emballages.



En cas de doute sur la composition du produit et son classement éventuel en DDS, ne pas hésiter à questionner l'agent de déchèterie.

DDS, où se trouvent-ils ?

Les DDS sont principalement issus des produits de **bricolage et d'entretien** pour les ménages. Ils peuvent se trouver :

- Dans le garage ou la cave (colles, peintures, white, polish...)
- Dans les placards (insecticides, imperméabilisants...)
- Sous l'évier (déboucheurs, soudes, acides...)
- Dans l'abri de jardin (engrais, phytosanitaires, chlore piscine)

DDS, quels sont les risques ?

En raison de leurs caractéristiques physico-chimiques, les DDS présentent des risques significatifs. La dangerosité des produits à leur origine peut entraîner une détérioration importante :

- De la santé
- Du sol ou sous-sol
- De la qualité des milieux naturels (pollution eau, air, sol)
- De l'intégrité de la faune ou de la flore

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : un seul réflexe, la déchèterie !



Le saviez-vous ? Les déchèteries accueillent vos déchets issus de produits chimiques.

Compte tenu des **risques** que présentent les DDS que nous produisons à domicile (voir au recto), la responsabilité de chaque citoyen est de s'en débarrasser dans des **conditions respectueuses de l'environnement**. La solution : le dépôt en déchèteries qui accueillent nos DDS ménagers gratuitement dans le cadre d'une filière de traitement maîtrisée.

Vous bricolez le week-end ? Rapporter les déchets toxiques et le vieux filtre à huile en déchèterie, c'est systématique !

Les 4 réflexes « DDS » à la maison :

- Ne pas jeter les restes de produits chimiques dans la poubelle classique, les déverser sur le sol ou dans les canalisations
- Conserver ces restes de produits chimiques **dans leurs emballages d'origine avec étiquettes** lisibles afin de les identifier
- Ne pas jeter les emballages de produits chimiques **mêmes vides**...Ils sont également considérés comme Déchet Dangereux
- Stocker le moins possibles de DDS et les déposer régulièrement à la déchèterie

Ne jetez plus vos DDS, laissez-les dans leurs emballages et apportez-les en déchèterie.

Afin de limiter les risques résultant de mélanges de produits chimiques incompatibles, les agents de déchèteries sont **formés au tri des DDS**.

Pour réaliser ce tri dans les meilleures conditions et classer les DDS dans le bon bac, il est primordial de **bien identifier les produits déposés par les usagers**.

Lors de vos dépôts de DDS non identifiables par une étiquette ou si le contenu de l'emballage ne correspond pas à l'étiquette, merci de le **préciser à l'agent d'accueil**. Ceci évitera d'éventuelles réactions chimiques entre produits incompatibles et facilitera la tâche de l'agent.



Un doute, une question à propos de vos DDS contactez la déchèterie de votre secteur (coordonnées sur le site du SMD3 : www.smd3.fr / rubrique « Infrastructures ») ou consultez le site d'EcoDDS : www.ecodds.com.

Pôle Déchèteries du SMD3 : 05 53 45 54 95



©EcoDDS.